

ASSEMBLÉE NATIONALE30 mai 2006

ENGAGEMENT POUR LE LOGEMENT
(Deuxième lecture) - (n° 3072)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 172

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE 4 TER B

À la fin de l'alinéa 8 de cet article, supprimer les mots :

« relatif à la création de sociétés publiques locales d'aménagement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.